GHPSO
GROUPE HOSPITALIER PUBLIC SUD DE L'OISE

MEDECINE DU TRAVAIL

Affaire suivie par : Date :
Poste :

Nom :

Prénom :

Service : ❑ Creil ❑ Senlis

ORDONNANCE DE SUIVI SEROLOGIQUE APRES ACCIDENT AVEC EXPOSITION AU SANG (AES) POUR LE PERSONNEL DU GHPSO

Date prélèvement		**❑ AES traité**	**❑ AES non traité**
	J1 à J7	ALAT, Créatinémie, test de grossesse, sérologies : VIH, VHC, VHB (**1**)	Sérologie VIH, VHC, VHB (**1**), ALAT
	J15	ALAT, créatinémie	Pas de bilan
	J45	sérologie : VIH ALAT et ARN VHC (si ARN VHC+ chez le sujet source)	sérologie : VIH ALAT et ARN VHC (si ARN VHC+ chez le sujet source)
	Mois 3	Sérologie VIH, VHC VHB si absence d'immunité	Sérologie VIH, VHC VHB si absence d'immunité

*(**1**) sérologie hépatite B = Ag HBS, AC anti HBS quantitatifs et AC anti HBC*

Date de l'A.T. :

Nom du premier médecin vu en urgence :

Nom du Médecin du Travail à qui transmettre les résultats :

Nom du médecin référent infectiologue (si contacté) à qui transmettre les résultats :

Prélèvement à effectuer au laboratoire de biologie du GHPSO :
Ordonnance à conserver pendant 3 mois : donner une photocopie au laboratoire à chaque passage.